

Date et envoi de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, PONTIUS Jacques, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, ROBIN Nathalie (arrive au point n° 09), VOLATIER Leslie (arrive au point n° 02), DESMARIS Thierry, BERTILLOT Gisèle et JOSSERAND Sébastien.

Excusés et absent : ROUDEIX Hélène (donne pouvoir à MUZY Josiane).
COEURET Christelle (donne pouvoir à ROBIN Nathalie),
GUILLERMIN Cécile et BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de cette première séance de Conseil Municipal de cette année 2026. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

////////////////////

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Christelle COLIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

Arrivée de Leslie VOLATIER à 20h11.

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 décembre 2025

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 08 décembre 2025, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant effectuée, le PV du lundi 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Thierry DESMARIS et Leslie VOLATIER).

////////////////////

3. Réalisation d'une ligne de trésorerie (rapporteur : Hervé CLERC)

Le premier Adjoint rappelle tout d'abord, à titre liminaire, que la Commune a réalisé un placement d'un montant de 285 000,00 € correspondant à la vente du bâtiment de l'ancienne école élémentaire sur 12 mois. Ce placement, arrivé à échéance, a permis le versement d'intérêts d'un montant de 6 331,75 €.

Toutefois, cela n'est pas suffisant pour assurer en termes de trésorerie, les dernières dépenses relatives aux travaux de la salle des fêtes et ce dans l'attente du versement du solde des subventions. Il est donc proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000,00 € maximum.

Hervé CLERC précise que l'ouverture d'une ligne de trésorerie est privilégiée par rapport à la conclusion d'un emprunt car d'une plus grande souplesse, elle n'a en outre aucun impact comptable et n'engage pas la collectivité sur 12-15 ans, contrairement à l'emprunt.

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie pour le financement des travaux de la salle des fêtes, d'un montant de 400 000,00 € maximum,
- d'autoriser M. le Maire, à signer les dossiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

Abstention :	1 (Leslie VOLATIER)
Pour :	14
Contre :	0

////////////////////

4. Budget communal 2026 – Autorisation d'ouverture de crédits avant l'adoption du Budget Primitif 2026 (rapporteur : Hervé CLERC)

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante, d'autoriser pour l'exercice 2026 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Objet	Montant €
Éclairage public (opération n° 276 – compte 20482)	17 300,00
Matériels (opération n° 391 – compte 2188)	3 000,00
Acquisition de terrain (opération n°460 – compte 2111)	3 000,00

Abstentions :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)
Pour :	13
Contre :	0

////////////////////

4. Acquisition des parcelles A 1644 et A1646 Route de Vonnas (rapporteur : Guy DUPUIT)

Lors de la séance en date du 08 septembre 2025, M. le Maire avait évoqué l'opportunité que la Commune se porte acquéreur des parcelles n° A 1644 pour 465 m² et A 1646 pour 1 751 m², soit un total de 2 216 m², sises « Aux Teppes » (terrains situés en face de l'aire de stationnement de camping-cars).

Suite à une succession en déshérence, leur gestion relève, pour rappel, de la Direction Générale des Finances Publiques - Direction départementale des Finances Publiques de l'Ain - Pôle d'évaluation domaniale.

M. le Maire propose que la Commune s'en porte désormais acquéreur. Lesdites parcelles étant classées en zone non urbaine, seule la SAFER a le pouvoir de préemption. Dans cet objectif, M. le Maire a donc saisi celle-ci, le 22 décembre dernier. Il propose donc à l'assemblée délibérante de se positionner sur cette acquisition foncière. Il précise qu'un avis de publicité sera effectué par la SAFER pour solliciter d'éventuels acquéreurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de se porter acquéreur auprès de la SAFER, des parcelles n° A 1644 pour 465 m² et A 1646 pour 1 751 m² au lieudit « Les Teppes »,
- d'en fixer le prix d'acquisition à ,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Abstention :	1 (Thierry DESMARIS)
Pour :	13
Contre :	1 (Leslie VOLATIER)

////////////////////

5. Régime indemnitaire – Institution de l'IFSE pour le cadre d'emplois de rédacteur
(rapporteur : Guy DUPUIT)

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP), un agent communal a été promu au cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B), en lieu et place du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

Le régime indemnitaire adopté par délibération n° DCM-2021-023 en date du 10 mai 2021 ne prévoyait pas l'attribution de régime indemnitaire pour les rédacteurs territoriaux, aucun agent communal n'entrant jusqu'à lors dans ce cadre d'emploi.

Aussi, afin de permettre à l'agent de continuer à bénéficier du régime indemnitaire pour un même montant, il convient donc d'ouvrir l'attribution de la prime Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le cadre d'emploi de rédacteurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer la prime d'IFSE de la prime Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le cadre d'emploi de rédacteurs B1 et d'en fixer le plafond à un montant identique à celui du cadre d'emploi des adjoints administratifs C1.

Abstention :	0
Pour :	15
Contre :	0

////////////////////

6. Salle des fêtes

M. le Maire fait un point sur les travaux de la salle des fêtes. Le maître d'œuvre a informé par courrier, la collectivité qu'il souhaite arrêter sa mission. Afin de continuer la poursuite des travaux, la Commune, avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA), a recherché un nouvel prestataire en charge de la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

L'idée n'est pas de résilier le marché de maîtrise d'œuvre mais d'intégrer, par voie d'avenant, un nouveau membre dans le groupement de maîtrise d'œuvre. Guy DUPUIT précise que c'est une situation qui arrive de temps en temps d'être confronté à des maîtres d'œuvre défaillants en cours d'exécution de marchés.

Joël MONIER précise que ce changement d'OPC intervient au moment où plusieurs corps de métiers travaillent en même temps sur le chantier. Il faut donc être particulièrement vigilant et recadrer si besoin les entreprises. Une nouvelle réunion est programmée ce vendredi pour faire le point sur le dossier.

Christelle COLIN demande si une date de fin de travaux a été fixée, de sorte de pouvoir en informer les associations demandeuses pour l'élaboration du calendrier des fêtes. M. le Maire lui répond que pour l'instant, il est encore prématuré de donner une date précise.

////////////////////

7. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant HT
08/12/2025	marché	MCP	Fourniture et pose de faux plafond dans la cage d'escalier de la salle des fêtes	1 018,64 €

10/12/2025	marché	DOMBAGRI	Vidange du tracteur	349,77 €
10/12/2025	marché	PUM	Achat d'une grille concave	105,96 €
15/12/2025	autorisation d'urbanisme		Dépôt d'une Déclaration Préalable (DP) pour modification de façades de la salle des fêtes	
15/12/2025	marché	F. DORREGO	Mise en peinture avec nettoyage du garde-corps du balcon de la salle des fêtes	1 150,00 €
20/12/2025	marché	CITÉ CRÉATION	Mission de conception et de réalisation d'une œuvre artistique sur le bâtiment de la salle des fêtes	3 000,00 €
23/12/2025	marché	ECB SAS	Achat d'un transformateur double intensité pour l'adoucisseur du local du SLIS	150,00 €
24/12/2025	marché	B.71 PRINT	Impression de 50 cartes de vœux	44,38 €
31/12/2025	demande de subvention	SDIS	Demande de subvention pour les équipements et vêtements du SLIS de Mézériat	

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

8. Commissions communales et services communaux

Chaque Adjoint rend compte de l'activité de la Commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, signale tout d'abord que le prochain numéro du Mézémag est en cours de finalisation, le bon à tirer devrait sortir dans les prochaines heures et la distribution suivra.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY annonce qu'un deuxième conseil d'école sera organisé début mars. Dans l'attente, elle tient à féliciter les conseillers municipaux enfants pour leur intervention, lors de la dernière cérémonie des vœux.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rappelle tout d'abord, qu'en l'absence de soirée des champions, des cartes cadeaux ont été remises directement aux sportifs, qui se sont particulièrement distingués sur la saison 2024-2025. La dernière sortie a été celle pour le Judo Club de la Veyle, la semaine dernière au dojo du gymnase du Renon à Vonnas. Moment sympathique, qui a permis de voir les licenciés dans leur environnement de sportifs. Une dernière carte cadeau est à remettre au Tennis Club de Mézériat.

Christelle COLIN en profite pour rappeler aux représentants d'associations, qu'il reste jusqu'au 30 janvier 2026, pour le dépôt de leurs demandes de subventions au titre de l'année 2026. Certains dossiers ont par ailleurs déjà été reçus. Une première réunion aura lieu le 10 février prochain pour analyser les dossiers. À noter qu'il n'y aura pas de relance cette année auprès des associations, les dossiers de demandes sont accessibles sur le site internet de la commune.

Christelle COLIN termine en annonçant que compte tenu de la période des élections municipales, suivie de la mise en place des nouvelles équipes, la décision a été prise de ne pas organiser de réception d'accueil des nouveaux habitants et de journée nettoyage prévue en ce début d'année,

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, revient sur la problématique du composteur installé rue de la gare. Suite au mécontentement de certains riverains et la présence de nuisibles, une réflexion a été lancée sur les causes de ce dysfonctionnement : à la fois le non-respect des consignes d'utilisation et une insuffisance de surveillance. Une décision a été prise de déplacer cet équipement vers le local du SLIS et mettre en place un modèle de composteur plus résistant.

Le SMIDOM Veyle Saône a proposé d'assurer une prestation de fourniture et de service comprenant l'acquisition d'un composteur et une visite mensuelle pendant une année pour un montant de 4 341,76 €. Le SMIDOM, dont est membre la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), subventionnerait 50 % de la dépense, ce qui laisserait un reste à charge au final pour la Commune de 2 170,88 €. Le cinquième Adjoint demande à ce que la Commune se positionne rapidement, de sorte que les usagers puissent bénéficier d'un composteur dans les meilleurs délais. À l'heure actuelle, le site de la rue de la gare ayant été fermé, il ne reste plus que le site des Badelles pour permettre aux usagers d'y déposer leurs déchets organiques ménagers.

Arrivée de Nathalie ROBIN à 20h54.

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT présente le bilan d'activités de la bibliothèque municipale, bilan qui est réalisé tous les 2 ans avec la Bibliothèque Départementale.

Parmi les réalisations, il convient de retenir l'aménagement partiel d'un espace pour la jeunesse (la finalisation interviendra après vote de crédits lors du budget 2026), la mise en place d'une bibliothèque numérique, la réalisation du récolement en vue de la mise en ligne du catalogue et le renouvellement de l'équipe de bénévoles en charge du service. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la volonté des bénévoles et un intérêt de la Commune pour ce service.

En comparaison avec les bibliothèques de communes de même strate (1 500 à 2 500 habitants), la bibliothèque de Mézériat se positionne dans la moyenne des actions des autres bibliothèques, à savoir 3 700 € de budget, une présence de 0,7 Equivalent Temps Plein (ETP), 7h d'ouverture / semaine et des interventions et animations scolaires. Le taux d'emprunteurs est de 13,7 % ;

La Conseillère municipale présente ensuite les statistiques relatives à la fréquentation.

	Nombre lecteurs	%	Emprunts %
De 0 à 13 ans	142	45.72	50.64
De 14 à 19 ans	13	4.28	1.67
De 20 à 24 ans	1	0.33	0.02
De 25 à 54 ans	53	17.43	12.2
De 55 ans et plus	86	27.63	32.47
groupés	9	0.94	2.57

Les pistes d'évolution portent principalement sur le désherbage de livres (plus de 4 700 livres répertoriés alors que la moyenne est autour de 1 500) et une ouverture le mercredi. Au niveau animations, l'idée serait de sensibiliser les seniors de la résidence autonomie « Les orchidées » avec l'organisation d'un café lecture. Enfin, s'agissant du local, l'agencement de l'accueil pourrait être revu avec l'installation de fauteuils et un changement de mobilier.

M. le Maire remercie Gisèle BERTILLOT de son investissement dans ce service communal. La Bibliothèque départementale a d'ailleurs félicité les bénévoles pour le travail accompli.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué à la santé publique, annonce tout d'abord, qu'une matinée de dépistage liées aux soucis auditifs aura lieu le vendredi 06 février de 9h00 à 12h00 à la mairie de Mézériat. L'association ASSPREDE a remporté un appel à projets pour le dispositif Nomad Audio. Une audioprothésiste et une infirmière seront donc sur place pour faire passer des tests et sensibiliser les habitants sur le sujet. Parallèlement un ergothérapeute de l'Association MERCI JULIE sera également présente avec la présentation et la possibilité de location de matériels ergonomiques. Pour plus d'informations, des flyers ont été déposés à cette intention auprès de commerçants communaux et une information sera faite prochainement sur Panneau Pocket.

Le Conseiller municipal souhaite ensuite attirer l'attention des conseillers sur un problème récurrent, dû à l'inconscience de certains Mézériatis, qui est la présence de chats errants sur différents secteurs communaux. Pour lui, on ne peut laisser la situation perdurer et il convient d'agir. A l'heure actuelle, ce sont les agents techniques communaux, qui se chargent de faire le trappage des animaux et le transport à la SPA, ce qui leur prend beaucoup de temps.

Philippe CHAMBOUVET a rencontré un représentant de l'association PATTES BLANCHES et proposition a été faite de conventionner pour prendre en charge le trappage, la stérilisation et la présentation éventuelle à l'adoption, en contrepartie du versement d'une participation à chaque intervention. Le Conseiller délégué est particulièrement motivé pour donner suite à cette proposition et permettre ainsi d'enrayer en partie ce souci de prolifération des chats, auquel se trouvent confrontées aujourd'hui de nombreuses communes.

Le Conseiller termine en signalant que suite à la circulation actuelle de multiples virus, il existe désormais des tests grippe et COVID à l'attention des personnes malades. Ces tests sont en vente libre à la pharmacie.

■ Commission Travaux

Avant de faire le point sur les travaux, Joël MONIER, troisième Adjoint, annonce qu'il n'y aura pas de commission d'urbanisme de programmée ce début d'année car aucune demande d'autorisation de travaux n'a été déposée.

Il signale ensuite que l'aménagement du lotissement « les Glycines », route des Dalles devrait démarrer cette semaine. Il s'agit de construction de villas par un bailleur social « ALLIADE HABITAT ».

Dossier salle des fêtes. Le troisième Adjoint ne revient pas sur les travaux en cours, le Maire ayant déjà fait le point. Il travaille actuellement sur la signalisation et l'organigramme de la salle des fêtes qui seront mis en place post-travaux.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, donne les résultats définitifs des comptes pour l'année 2025.

	Résultat 2024	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de clôture
Investissement	441 430.72	0.00	1 199 432.28	633 433.49	-124 658.07
Fonctionnement	655 707.62	269 333.28	1 345 539.80	1 648 777.65	689 612.19
Total	1 097 048.34	269 333.28	2 544 972.08	2 282 211.14	564 954.12

A noter que le résultat de clôture représente la moitié de celui de l'année dernière.

La CAF (Capacité d'Autofinancement) brute est 306 237,85, € et la CAF nette s'élève à 182 221.50 €.

Le premier Adjoint présente ensuite le tableau de toutes les réalisations de la commune depuis 2014 ainsi que l'état des dépenses de la salle des fêtes. Globalement, 900 000,00 € de dépenses de travaux ont déjà été payées, auxquels s'ajoutent d'autres dépenses (branchement électrique, branchement eau, maîtrise d'œuvre, etc.). Il reste encore 812 000 € à régler.

Pour terminer, Hervé CLERC annonce qu'il travaille actuellement sur une analyse prospective pour les années 2025 à 2028.

////////////////////

9. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller délégué en charge des affaires sociales et Vice-Président du CCAS, fait le point sur la dernière séance du conseil d'administration, qui s'est tenue le 15 janvier.

Suite à la réalisation de l'audit, la Haute Autorité de Santé (HAS) avait préconisé la création de 17 documents pour le maintien de l'agrément de la résidence autonomie. Bonne nouvelle, élus et personnel se sont attelés à la tâche, il ne reste plus que 2 documents à mettre à jour. Tous les autres items soulevés ont été mis en place, notamment grâce à l'animatrice. Le logiciel TITAN permettant le suivi du résident est opérationnel, deux agents communaux s'en servent quotidiennement.

Au niveau des travaux extérieurs, tout a été réalisé (clôture). Dans les prochains jours, des devis seront reçus pour l'entretien du parc et pour la réfection du terrain de boules.

À noter, qu'il reste 2 logements vacants à l'heure actuelle.

■ Assemblée générale du Goujon de la Veyle

Éric BOZONNET rend compte de la dernière assemblée de la société de pêche.

Au niveau financier tout d'abord, un excédent de 2 697 € a été enregistré. Les finances sont saines. 308 pêcheurs ont pris une licence cette saison, ce nombre est en chute par rapport aux 10 dernières années. Cela s'explique notamment par un coût jugé élevé des cartes à la journée. Mais il faut savoir que ce prix est fixé par la Fédération nationale. Les cartes de pêche sont disponibles sur ma.cartedepeche.fr et dans les commerces communaux (Proxi, Cambodiana, etc.).

S'agissant de l'activité, il convient de noter un bon fonctionnement des frayères, la production des brochets est bonne.

Plusieurs concours de pêche sont organisés tout au long de l'année (de mai à octobre).

Quelques soucis avec la présence de nuisibles (notamment ragondins) et cormorans. Un appel a été fait auprès des piégeurs pour éradiquer la situation.

À noter également quelques incivilités autour de l'étang de la Grange Cotton. Celui-ci est désormais géré par la société de pêche, et non plus par la Fédération.

L'association souhaiterait disposer d'un local de stockage pour leurs matériels.

Christelle COLIN s'étonne qu'aucune demande de subvention, qu'elle soit de fonctionnement ou exceptionnelle, n'ait été déposée par l'association. Cette demande serait d'autant plus opportune que l'association remplit de nombreux critères pour en bénéficier (participation à la vie communale, aux manifestations d'autres associations). Elle l'invite donc à déposer un dossier pour cette année 2026.

■ Comité Veyle Vivante

Leslie VOLATIER rend compte de la dernière réunion du Comité syndical en date du 05 décembre.

La séance était principalement consacrée à l'adoption du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Concernant directement Mézériat, une étude de faisabilité pour la restauration de la confluence Veyle / Irance, d'un montant estimatif de 80-90 000 € et financée par l'Agence de l'eau et le Département de l'Ain, va être prochainement lancée. En fonction des résultats, les travaux seront programmés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'année 2028.

M. le Maire le confirme et ajoute que cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation du site de la Bresse.

////////////////////

10. Informations et questions diverses

→ M. le Maire présente le rapport d'activités 2025 de l'aire de stationnement de campings cars de la Féole, dont la gestion est assurée par Campings Cars Parcs.

Pour Mézériat, 1 688 nuitées ont été comptées pour un chiffre d'affaires de 21 928,18 € et un taux de fréquentation de 28,9 %. Le ratio financier d'un emplacement est de 1 370 € pour une durée moyenne de séjours de 1,1 jour. Les avis des clients sont plutôt positifs (4/5), bien qu'il soit fait mention du bruit relatif à la voie ferrée et du passage sur la route départementale.

En conclusion, le bilan global est un peu en-dessous de 2024 mais cela reste tout à fait honorable.

M. le Maire précise qu'il manque un cheminement doux reliant l'aire de stationnement et le centre de village. Parallèlement à ça, la CCV a présenté ses investissements pour 2026, la Voie Veyle n'ayant pas été retenue dans les projets du prochain mandat.

Guy DUPUIT termine en signalant que les travaux du dojo à la maison des associations se sont terminés avec la pose des tapis. Restent 2 portes, qui devraient être livrées cette semaine. Une convention de mise à disposition a été signée avec le Judo Club de la Veyle, qui devra être avenantée pour prévoir les modalités de nettoyage des tapis.

Une inauguration, dont la date sera définie après les élections municipales, sera organisée par la Fédération, maître d'ouvrage de l'opération et par la Commune.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h04. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 02 mars 2026 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Christelle COLIN



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Dupuit". The signature is stylized and overlaps the printed name.